

ANNONCES LÉGALES

Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE

Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86

Martine Santos Cottin
>> 04 76 88 73 24

LDLlegales38@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence du Travail économique, les publications des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOIT 1.95 € HT/mm colonne

Catherine Vidal
Directrice Annonces Légales

Portable : 06 22 57 23 53
catherine.vidal@ledauphine.com

Lydie WARAUX

Portable : 06 22 57 23 72
lydie.waraux@ledauphine.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

CANTON DE RIVES

MAIRIE de

CASSIEN

COMMUNE DE ST-CASSIEN

Avis d'appel public à la concurrence

M. Guy GUILMEAU - Maire
9, route de Chartrreuse - 38500 SAINT-CASSIEN
Tél : 04 76 05 19 86 - Fax : 04 76 91 81 31
mél : mairie@saint-cassien.fr

L'avis implique un marché public

Objet : Aménagements de sécurité de la traversée du village le long de la RD12: Tronçon RD12A - Le Royer

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée.

Lieu d'exécution : Traversée du village le long de la RD12 : Tronçon RD12A - Le Royer.

Description : Aménagement de surface et réseaux divers le long de la RD12 en agglomération sur une longueur de 480 ml.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont refusées

Calendrier d'exécution

Démarrage prévisionnel : Avril 2019.

Durée prévisionnelle : 2,5 mois.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

à Voir Règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60% Valeur technique de l'offre

- 40% Prix

Les modalités de notation de chacun des critères sont fixées au règlement de consultation.

Renseignements administratifs :

Directement sur le profil acheteur de la commune.

Remise des offres : 30/11/18 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :

français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est délivré par voie électronique en le téléchargeant gratuitement sur le site www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Envoi à la publication le : 30/10/18.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

115731200

C.C.M. DU PAYS

ROUSSILLONNAIS

Avis d'appel public à la concurrence

M. Francis CHARVET - Président
Rue du 19 mars 1962 - 38550 Saint Maurice l'Exil
Tél : 04 74 29 31 00 - Fax : 04 74 29 31 99
mél : marches-publics@ccpaysroussillonais.fr
web : <http://www.ccpaysroussillonais.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Clonas-sur-Vareze - Route de la Gare

Référence acheteur : MAPA-2018-17

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Description : Le réseau d'assainissement de la commune de Clonas sur Vareze connaît des mises en charge régulières, en particulier situées en amont du franchissement de la ligne SNCF, lequel semble être le point dur du réseau. Plusieurs coudes à 90° caractérisent ce franchissement de voie, une faible pente associée à une très faible couverture de réseau imposée par la SNCF, favorisant les dépôts et les débordements. Certaines habitations de la Route de la Gare se sont déconnectées du réseau public du fait des mises en charges régulières, et possèdent leur propre système d'assainissement non collectif.

Le projet prévoit le reprofilage du réseau de la route de la gare ainsi qu'un stockage en ligne et un relevage des eaux pour traverser les voies SNCF et de la centrale nucléaire. Ces traversées sous voies seront réalisées par tubage dans la conduite existante.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique (Méthodologie de chantier 20% - Moyens matériels et humains affectés à l'opération et adéquation avec l'offre financière proposée 20% - Planning et coordination des travaux 10% - Sécurité et environnement du chantier 10%)

40% Prix des prestations

Remise des offres : 21/11/18 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :

français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est uniquement disponible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.marches-publics.info> et ne fera l'objet d'aucune transmission par voie papier.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation à l'adresse électronique suscitée.

Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le pouvoir adjudicateur n'exige pas la signature des pièces de la candidature et de l'offre dès le dépôt de celle-ci. Toutefois, elle sera exigée pour l'attributaire de l'offre finale.

La Communauté de Communes du Pays Roussillonais et la Communauté de Communes du Territoire de Beaupaire fusionnent au 1er janvier 2019. La présente consultation pourra donc être poursuivie par la nouvelle collectivité issue de cette fusion. Le marché sera exécuté par la nouvelle collectivité issue de la fusion.

Envoi à la publication le : 30/10/18

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

115731600

Le GRESIVAUDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE GRESIVAUDAIN

Avis d'appel public à la concurrence

M. Le Président
390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles Cedex - Tél : 04 76 08 04 57

Référence acheteur : 18063DIIG00

L'avis implique un marché public

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement des digues du Vorz et de protection contre les crues du torrent du Grand Joly

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - MOE Travaux de mise en sécurité sur le Vorz / Réalisation du dossier d'autorisation administrative pour le système d'endiguement / Mission complémentaire enquête parcellaire et géotechnique

Lot N° 2 - MOE Travaux de mise en sécurité et droit de la confluence entre le ruisseau du Grand Joly et le torrent du Vorz / Dossier de déclaration loi sur l'eau et DIG

Critères d'attribution :

Lot n° 1 : MOE Travaux de mise en sécurité sur le Vorz / Réalisation du dossier d'autorisation administrative pour le système d'endiguement / Mission complémentaire enquête parcellaire et géotechnique

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation mise en place pour la partie études (PRO, études géotechniques et géophysiques MC1)

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation

mise en place pour la partie travaux (ACT / VISA / DET / AOR / OPC)

20% Pertinence de la méthodologie proposée pour l'établissement du dossier d'autorisation du système d'endiguement (MC2)

40% Prix

Lot n° 2 : MOE Travaux de mise en sécurité au droit de la confluence entre le ruisseau du Grand Joly et le torrent du Vorz / Dossier de déclaration loi sur l'eau et DIG

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation mise en place pour la partie études (PRO, études géotechniques et géophysiques MC1 et dossier Loi sur l'eau et DIG)

20% Pertinence des moyens humains et techniques, et de l'organisation mise en place pour la partie travaux (ACT / VISA / DET / AOR / OPC)

20% Pertinence de la méthodologie proposée pour l'établissement du dossier Loi sur l'eau

40% Prix

Remise des offres : 23/11/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/10/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.le-gresivaudan.fr>

115731900

Divers

CNFPT

Avis d'information à l'attention des prestataires de formation, restaurateurs et hôteliers

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), établissement public à caractère administratif et à compétence nationale dont le siège est situé 80, rue de Reully, 75012 PARIS (tél. 01 55 27 44 00), est notamment en charge de la formation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale. Il agit sur le territoire national à travers ses 29 délégations, ses antennes départementales, et ses instituts dont l'INET qui forme les cadres de direction.

Les achats de prestations de formation, d'hébergement et de restauration du CNFPT relèvent de la procédure adaptée de l'article 28 du décret des marchés publics. Si vous opérez dans ces secteurs d'activité, inscrivez-vous sans oublier de renseigner votre adresse mail sur la plateforme de dématérialisation des procédures du CNFPT :

<http://www.marchespublics.cnfpt.fr>, et choisissez dans "mes recherches et alertes" "recherche avancée" les secteurs d'activité et géographiques qui vous intéressent. Des alertes mails vous informeront en temps réel des mises en concurrence que vous aurez ciblées.

Depuis février 2019, le CNFPT a changé de nomenclature d'achats de formation, par conséquent, si vous êtes déjà inscrit pour recevoir des alertes par "secteur d'activité", veillez à vous inscrire de nouveau pour prendre en compte les nouvelles thématiques de formation.

En vous identifiant avec votre compte, vous pouvez vous connecter à tout moment sur le site <http://www.marchespublics.cnfpt.fr>, sur lequel sont publiées toutes les consultations.

Les consultations avec sigle " MPS " (marchés publics simplifiés) vous permettent de choisir le dépôt simplifié de votre offre, en cliquant sur le sigle MPS.

Pour toutes précisions complémentaires, vous disposez d'une aide en ligne sur la plateforme de dématérialisation ou pouvez joindre le service Finances, Achats, Comptabilité au 04.76.15.01.00.

114481000

AVIS

Enquêtes publiques

Préfecture de l'Isère

Direction des relations avec les collectivités

Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire demandé par la société CN'AIR pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Clair-du-Rhône

le **lundi 19 novembre 2018 (ouverture de l'enquête à 8 h 00) au mardi 18 décembre 2018 (clôture de l'enquête à 17 h 30) inclus**, pendant 30 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône.

Cette opération assurée par la société CN'AIR a pour principal objectif d'implanter un parc d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol de la commune de Saint-Clair-du-Rhône.

A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Pierre BACUVIER, ingénieur retraité.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact qui a fait l'objet d'une avis tacite de l'autorité administrative, son résumé non technique, l'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Saint-Clair-du-Rhône pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr - onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Clair-du-Rhône, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Clair-du-Rhône

A l'attention du commissaire enquêteur

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Place Charles de Gaulle - 38370 SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante :

pref-enquete-saintclairduhone@isere.gouv.fr

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Clair-du-Rhône aux jours suivants :

- le jeudi 22 novembre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00

- le mardi 27 novembre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30

- le lundi 10 décembre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30

- le vendredi 14 décembre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30

- le mardi 18 décembre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Saint-Clair-du-Rhône au public sont : du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Nicolas DALISSON / Chef de projets photovoltaïques (CNR) / 04.26.23.11.06 / n.dalisson@cnr.tm.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique après de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (Préfecture de l'Isère, Direction des Relations avec les Collectivités - Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité administrative, son résumé non technique ainsi que l'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale. L'information concernant l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr) et l'avis tacite sur le site de la DREAL

Auvergne-Rhône-Alpes

(www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr).

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Saint-Clair-du-Rhône.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours maximum à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Clair-du-Rhône, au siège de la société CN'AIR (2, rue André-Bonin, 69316 LYON Cedex 04), ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture (www.isere.gouv.fr).

114456700

Installations classées

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AIN

Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Installations Classées

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2018 , a été décidée l'ouverture d'une enquête publique du **20 novembre 2018 à 9 h 00** au **22 décembre 2018 à 11 h 30** sur le territoire de la commune de Saint-Vulbas concernant la demande présentée par la S.A. TREDI, dont le siège social est situé à Saint-Vulbas - Parc industriel de la plaine de l'Ain, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de déchets dangereux à Saint-Vulbas - Parc industriel de la plaine de l'Ain.

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L 181-1 du code de l'environnement, autorisation au titre de l'article L 512-1 du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) rubriques n°s 2770, 2771, 2790, 2792-2, 2791-2, 2910-A-2, 2915-2, 2921-a, 2940-2-b, 3510, 3520-b, 3550 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, autorisation au titre de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement (IOTA) rubriques n°s 1.1.2.0, 2.1.5.0, 2.2.1.0, 2.2.4.0, 3.2.3.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) et agrément pour le traitement des déchets au titre de l'article L 541-22 du code de l'environnement.

L'installation fait l'objet d'un plan particulier d'intervention en application de l'article L 741-6 du code de la sécurité intérieure.

Robert FAURE, ingénieur de maintenance génie civil en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et en qualité de suppléant.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de Saint-Vulbas où il effectuera des permanences :

- Le 20 novembre 2018 de 9 h 00 à 11 h 00

- Le 1^{er} décembre 2018, de 9 h 30 à 11 h 30

- Le 6 décembre 2018, de 14 h 30 à 16 h 30

- Le 11 décembre 2018, de 16 h 00 à 18 h 30

- Le 22 décembre 2018, de 9 h 30 à 11 h 30

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- En mairie de Saint-Vulbas aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le mardi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 00, le mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 14 h 00 à 16 h 30 (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,

- En ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classeses-r516.html>

- Sur un poste informatique du bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Installations Classées de la préfecture de l'Ain, sur rendez-vous.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées